



## Règlement d'appel à candidatures

### Marché privé de maîtrise d'œuvre

Mission de maîtrise d'œuvre  
portant sur l'extension du Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM)  
pour adultes porteurs de Trouble du Spectre de l'Autisme  
au lieudit « Les Roches » à CHAUMONT (74270)

*Marché privé*

**Date limite de remise des candidatures : 25 mars 2022 – 12h00**

**La remise des candidatures par voie dématérialisée est obligatoire via la plateforme de dématérialisation de Haute-Savoie HABITAT, conducteur d'opération, accessible à l'adresse [www.hautesavoiehabitat.fr](http://www.hautesavoiehabitat.fr)**



#### LA FERME DES ROCHES

236 impasse de la ferme des Roches  
74270 CHAUMONT  
Tél. : 04 50 05 67 80  
[contact.fermedesroches@aapei-epanou.org](mailto:contact.fermedesroches@aapei-epanou.org)  
[www.aapei-epanou.org](http://www.aapei-epanou.org)



## ARTICLE 1 - OBJET ET NATURE DE L'APPEL A CANDIDATURES

---

La présente consultation concerne une mission de **maîtrise d'œuvre relative à la construction d'une extension du Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) pour adultes porteurs de Trouble du Spectre de l'Autisme avec une déficience intellectuelle moyenne à sévère au lieudit « Les Roches » à Chaumont (74270).**

L'extension du foyer sera composée d'un bâtiment comprenant 4 zones principales :

- Un espace hébergement, qui sera composé de 2 unités de vie pour l'accueil permanent de 14 résidents et d'un espace binôme commun aux unités de vie,
- Un accueil de jour, qui sera composé de salles d'activités, salle à manger, salon, permettant l'accueil de 6 personnes en plus du personnel accompagnant,
- Un espace d'activités, qui sera composé de salles d'activités, à destination des résidents,
- Des espaces communs, dédiés au fonctionnement du foyer (circulations, locaux techniques, locaux pour le personnel, ...).

Coût prévisionnel des travaux : **3 100 000 € HT**

La mission confiée sera une mission de type « mission de base MOE » (avec la mission EXE) avec possibilité de missions optionnelles OPC et S.S.I. (*si membre de l'équipe d'ingénierie*).

Nomenclature : La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est: 71240000 Services d'architecture, d'ingénierie et de planification.

### A. Mode de passation

Marché privé.

Dans le cadre de cette procédure, une phase de négociation sur les offres initiales pourra être engagée avec les candidats admis à remettre une offre. La Maître d'Ouvrage se réserve néanmoins la possibilité d'attribuer les offres initiales sans négociation.

La présente consultation fait l'objet d'une procédure en deux phases :

- Phase 1 : Remise des candidatures et sélection de 3 candidats (la présente phase) ;
- Phase 2 : Envoi du dossier de consultation aux 3 candidats sélectionnés.

### B. Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

### C. Durée du marché

La mission démarrera dès notification du marché. Les délais d'études et d'exécution sont d'environ **36 à 40 mois**. Les délais de la mission confiée seront décrits dans le programme de l'opération.

## ARTICLE 2 - ORGANISATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE

---

### Maître d'ouvrage :

Association A.A.P.E.I. EPANOUE (Association des Parents et Amis de personnes Handicapées Mentales d'Annecy et ses environs) Association affiliée à L'U.N.A.P.E.I, reconnue d'utilité publique.

Adresse : 32 Rue Gustave Eiffel – 74 600 Seynod - Annecy Tél : 04.50.69.30.75

### Conducteur d'opération :

**Haute-Savoie HABITAT** (Office Public de l'Habitat de la Haute-Savoie)

Représentant du pouvoir adjudicateur : Pierre-Yves Antras - Directeur général

2 rue Marc Le Roux –CS 97006– 74055 Annecy Cedex

Téléphone : 04.50.88.22.43

Courriel : [servicemarches@oph74.fr](mailto:servicemarches@oph74.fr)

Adresse internet : [www.hautesavoiehabitat.fr](http://www.hautesavoiehabitat.fr)

### ARTICLE 3 - CANDIDATURES

---

**A.** Ne peuvent participer à cette procédure avec négociation ainsi qu'aux missions de maîtrise d'œuvre, directement ou indirectement, les personnes ayant pris part à l'organisation administrative et au déroulement de la procédure, les membres de leur famille ainsi que leurs associés groupés ou ayant des intérêts professionnels communs.

**B.** Doivent faire acte de candidature des **équipes constituées a minima** :

- **D'un architecte (ou groupement d'architectes), mandataire**
- **D'un économiste de la construction**
- **D'un bureau d'études fluides**
- **D'un bureau d'études structure**

**Et éventuellement :**

- **D'un bureau d'études SSI**
- **D'un OPC**

A votre gré, vous pouvez compléter votre candidature des compétences suivantes :

- **Paysagiste**
- **Bureau d'études acoustique**

Un des membres de l'équipe devra également fournir les documents prouvant la détention d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux « AIPR » (Obligation applicable depuis le 01/01/2018- Article R554-31 du code de l'environnement)

Toute structure présentant ces différentes compétences regroupées peut également se porter candidate.

Plusieurs compétences peuvent être éventuellement regroupées au sein d'une même structure juridique.

La forme souhaitée par le Maître d'Ouvrage est un groupement conjoint avec mandataire, architecte, solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du Maître d'Ouvrage tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Le groupement doit être entièrement constitué lors de la remise des candidatures.

Il est interdit aux candidats, *architectes mandataires*, de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

**Il n'y a pas d'exclusivité pour les bureaux d'études.**

**C.** Les candidatures seront examinées selon les critères de sélection détaillés dans l'article 5.

### ARTICLE 4 - ORGANISATION GENERALE DE LA PROCEDURE DE NEGOCIATION

---

#### **A. Mise à disposition du dossier de consultation et des documents additionnels**

Le dossier de consultation est librement téléchargeable (enregistrement gratuit prérequis) sur le site de Haute-Savoie HABITAT, conducteur d'opération : <http://www.hautesavoiehabitat.fr>, *Espace Entreprises*. Le lien redirigera automatiquement sur le profil acheteur (AWS) [www.marches-publics.info](http://www.marches-publics.info)

**Pour le retrait du dossier de consultation, il est fortement recommandé d'adopter le mode identifié.**

En effet pendant la consultation, celle-ci peut être modifiée de façon significative, faire l'objet de clarifications importantes pour l'établissement des réponses, faire l'objet d'un rectificatif changeant les données de base, notamment la date de remise des candidatures, ou même faire l'objet d'un avis de sans suite.

Il appartient au candidat potentiel de relever son courrier électronique plusieurs fois par semaine en se rendant sur son espace

**<http://www.marchespublics.info/fournisseurs.htm>**, avec ses codes. Toute la correspondance y est conservée pendant un an.

NB : La responsabilité de l'acheteur ou d'AWS ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée, s'il n'a pas consulté ses messages en temps utile, s'il a fait un retrait anonyme, ou s'il a mis en place un système qui valide les courriers reçus de façon automatique, à son insu.

Il est fortement conseillé aux candidats de vérifier que les alertes du profil acheteur ne sont pas filtrées par le dispositif anti spam de leur société ou redirigé vers les courriels indésirables.

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Celles-ci doivent être communiquées au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des candidatures. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune contestation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des candidatures est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

*Il est donc fortement recommandé aux candidats de mettre dans leur liste de contacts l'adresse émettrice « [courrier@aws-france.com](mailto:courrier@aws-france.com) » afin d'éviter que les courriels en provenance de la plateforme AWS ne soient rejetés.*

## **B. Planning prévisionnel général de la consultation**

Remise des candidatures	25 mars 2022
Sélection des candidatures et envoi du programme complet aux candidats sélectionnés	Avril 2022
Date limite de remise des offres initiales	Mai 2022
<i>Négociations éventuelles + Auditions</i>	
Sélection finale	Mai 2022

*Ce planning est purement indicatif et pourra évoluer, notamment en fonction du nombre de phases de négociations qui seront menées.*

## **C. Remise et présentation de la candidature**

Rappel : La présente phase de la procédure concerne uniquement la remise d'une candidature.

Recommandation à l'attention des candidats

- anticiper le dépôt de la réponse
- configurer le poste informatique et faire un test de dépôt à l'adresse suivante : <https://www.marchespublics.info/pratique-tester.htm>
- en cas de problème, le candidat pourra contacter la hotline du profil acheteur : support-entreprises@awsfrance.com – tél : 08 92 14 00 04

**Les candidats doivent impérativement remettre leur candidature sous forme dématérialisée à l'adresse suivante [www.hautesavoiehabitat.fr](http://www.hautesavoiehabitat.fr), espace *Entreprises*.**

Les candidatures reçues par tout autre moyen (voie papier, e-mail) seront jugées irrégulières et rejetées.

Nota : Il est demandé aux candidats d'éviter les intitulés trop longs et les caractères spéciaux dans le nommage des fichiers et des dossiers.

**Le dossier comprendra deux fichiers :**

1) Le **premier dossier** devra être intitulé « **PIECES\_ADMINISTRATIVES** » et comprendra les pièces suivantes :

- L'imprimé **DC1** ci-joint mentionnant l'ensemble des membres de l'équipe et le mandataire de l'équipe – à remettre en **PDF**
- L'imprimé **DC2** ci-joint pour chaque membre de l'équipe– à remettre en **PDF**

Les informations fournies dans ce formulaire DC2 doivent permettre de justifier des capacités professionnelles, techniques et financières de chaque membre de l'équipe.

- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés
- *Pour l(es) architecte(s) :* Le n° d'inscription à l'ordre des architectes et attestation d'inscription à l'ordre des architectes datant de l'année en cours ou attestation équivalente pour les architectes étrangers.

2) Le **deuxième dossier** devra être intitulé « **REFERENCES** » et comprendra :


**Pour l'architecte :**


- Une lettre de motivation d'une page en recto-verso, qui doit comporter :
  - ✓ La composition de l'équipe en indiquant la fonction de chacun de ses membres dans le cadre du projet et leurs expériences communes le cas échéant
  - ✓ Des précisions relatives au contexte des trois principales références présentées dans le cadre-type joint à compléter (voir ci-dessous)
- Trois principales références illustrées permettant d'apprécier le travail du concepteur pour des **projets de construction d'établissements recevant du public (ERP) en lien avec le handicap, des foyers d'accueil médicalisé, ou tout autre type d'opération de complexité équivalente des 5 dernières années.**


**Deux de ces références devront porter sur des projets achevés.**

**Pour cela, le candidat complètera impérativement un cadre-type par référence présentée, soit trois cadres-type à remettre sous les formats suivants en format JPEG (1 cadre-type par référence soit 3 fichiers informatiques JPEG).**

**Chacun des 3 fichiers remis doit être nommé comme suit :**

 NOM DU MANDATAIRE\_référence 1.jpg

 NOM DU MANDATAIRE\_référence 2.jpg

 NOM DU MANDATAIRE\_référence 3.jpg

L'attention des candidats est attirée sur le fait que ces trois fichiers informatiques sont destinés à faire l'objet d'une vidéo projection à l'occasion de la commission de sélection des candidatures. Ainsi, **les candidats prendront soin de s'assurer du niveau de qualité des fichiers remis et de l'utilisation d'une taille de police de caractère appropriée pour le texte.**

- Un dossier de références complémentaires (sur format A4 ou A3) présentant au plus 10 références présentant des documents graphiques (photographies, infographies, plans, perspectives) permettant d'apprécier le travail du concepteur de projets de construction de logements collectifs locatifs sociaux ou tout autre type d'opération de complexité équivalente réalisées dans un environnement équivalent, Pour chaque référence présentée, seront précisés le

maître d'ouvrage, la nature de la mission exécutée, le coût des travaux, l'année et le lieu de réalisation, le niveau de performance énergétique.

De plus, des attestations de bonne exécution de prestations de maîtrise d'œuvre de la part de maîtres d'ouvrages précisant si elles ont été effectuées selon les règles de l'art et menées régulièrement à bonne fin pourront être jointes.

- Afin de présenter sa candidature, nous demandons par ailleurs à chaque groupement de remplir impérativement le tableur « Présentation\_Equipe » qui permettra de synthétiser les compétences du groupement.

Le cadre du tableau ne devra pas être modifié : 3 références par membre de l'équipe dont 2 références achevées.

## **ARTICLE 5 – EXAMEN DES CANDIDATURES**

---

### **A. Critères de sélection des candidatures**

Le Maître d'Ouvrage procédera à la vérification des conditions de recevabilité des dossiers remis par les concurrents.

Seront exclus de la procédure de jugement :

- les dossiers ne répondant pas aux prescriptions de l'appel de candidatures,
- les dossiers arrivés hors délai.

Aucune prestation ou proposition financière directement relative à l'opération envisagée ne sera admise à ce stade de la compétition.

La sélection des candidatures s'effectuera ensuite en prenant en compte l'expérience ainsi que les capacités professionnelles, techniques et financières des candidats.

Le maître d'ouvrage se fondera sur les critères suivants par ordre d'importance décroissant :

- ✓ Les **références présentées**. A ce titre, les candidats doivent indiquer pour chacune d'entre elles si le projet a été ou non lauréat d'un concours, si le projet a été réalisé en totalité par le candidat ou s'il a été le fruit d'une collaboration et si une partie des prestations a fait l'objet d'une sous-traitance. Des attestations de bonne exécution de prestations de maîtrise d'œuvre de la part de maîtres d'ouvrages précisant si elles ont été effectuées selon les règles de l'art et menées régulièrement à bonne fin.
- ✓ Le **niveau de formation et de qualification** de chaque membre de l'équipe candidate affecté à l'opération.
- ✓ Les **moyens humains et matériels** affectés à l'opération.

Une attention sera portée à la qualité de présentation des dossiers.

### **B. Nombre minimum et maximum de candidatures retenues**

Au terme de l'appel public à la concurrence, le nombre minimum et maximum de candidats retenus pour remettre une offre est le suivant : **3 candidats**.

Si le nombre de candidats satisfaisant aux critères de sélection est inférieur au nombre minimum, la procédure pourra être poursuivie avec les candidats ayant les capacités requises.

## **ARTICLE 6 – SUITES DONNEES A LA SELECTION**

---

Les 3 équipes sélectionnées par application des critères de sélection énoncés ci-dessus seront invitées à participer à la phase offre qui débutera en avril/mai 2022.

Les dates et modalités de réponse de la phase « Offre » seront précisées lors de l'envoi du dossier de la consultation aux candidats sélectionnés.

Le Maître d'Ouvrage pourra négocier, après la date limite de remise des offres, avec les candidats admis à présenter une offre dans des conditions qui seront précisées lors de l'envoi du dossier de la consultation.

Pour choisir l'offre économiquement la plus avantageuse le Maître d'Ouvrage se fondera sur les critères précisés dans le dossier de consultation remis aux candidats sélectionnés.

## **ARTICLE 7 - DISPOSITIONS D'ORDRE GENERAL**

---

### **A. Clause de réexamen**

La Maître d'Ouvrage pourra demander des adaptations au projet non connues à l'avance en cas de modifications relatives aux prestations objet du marché, que ces modifications soient d'origine légales, réglementaires ou locales (règles locales d'urbanisme ou de construction).

Les candidats sont informés que les prestations à mettre en œuvre pourront varier, ainsi que par voie de conséquence, le marché afférent.

### **B. Contenu du DCE :**

- Le présent règlement d'appel à candidatures de la phase 1
- Le cadre type par références présentées
- Le tableur « Présentation\_Candidature »
- Le programme synthétique
- Le formulaire DC1
- Le formulaire DC2

### **C. Les renseignements complémentaires:**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur de Haute-Savoie HABITAT, conducteur d'opération, dont l'adresse URL est la suivante : **[www.hautesavoiehabitat.fr](http://www.hautesavoiehabitat.fr), espace *Entreprises*, en cliquant sur l'onglet « Questions » de la consultation correspondante.**

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des candidatures.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des candidatures.